



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 4 mai 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;

Est absente :

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement # 2023-316;
4. Module de jeux parc centre-ville - Préparation du terrain;
5. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption du règlement # 2023-316

R-230504-108

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023, par la conseillère Mme Nadine Gagné et que le règlement a été présenté à cette même séance;



CONSIDÉRANT que la mairesse fait mention de l'objet du règlement, de sa portée, du coût et du mode de financement;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2023-316 décrétant une dépense de 1 398 895 \$ et un emprunt de 1 398 895 \$ pour des travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, de voirie locale pour le développement domiciliaire de la 1^{re} Avenue.

Il est également résolu de fixer la journée référendaire au 15 mai 2023, de 9 h à 19 h.

**Module de jeux parc centre-ville - Préparation du terrain
R-230504-109**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de préparation de terrain afin d'accueillir le nouveau module de jeux dans le parc centre-ville;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée à 3 entreprises et que nous avons reçu une seule soumission :

- Les Excavations du Lac inc.24 500 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet d'octroyer un contrat de gré à gré comportant une dépense de moins de 25 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Les Excavations du Lac inc. au prix de 24 500 \$, plus taxes applicables afin de réaliser les travaux de préparation du terrain au parc centre-ville.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Nadine Gagné propose la levée à 18 h 40, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.